

Bienvenue aux **Almadies**

Livret d'accueil

177 rue de Lourmel | 17 rue Vasco de Gama



Bienvenue aux Almadies

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous venez d'emménager dans notre résidence. Le Conseil Syndical vous souhaite la bienvenue et vous donne ci-dessous quelques informations d'ordre pratique.



Notre Conseil syndical

Il est élu par l'Assemblée Générale des Copropriétaires, il assiste et contrôle le syndic. Vous pouvez le **contacter** pour toute remarque ou problème soit au moyen du cahier disponible à la loge, soit par **courriel**.

cs.almadies@gmail.com

Notre Syndic

Il est également élu par l'assemblée Générale des copropriétaires et assure la gestion de la Copropriété.

Le cabinet Loiselet & Daigremont, 91 Avenue Félix Faure, 75015 Paris assure ces fonctions.

Mme Corel, notre gestionnaire de Copropriété, est joignable par téléphone ou par courriel :

01 44 25 95 60

florence.corel@l-d.fr

La Loge

La loge est ouverte du **lundi au vendredi de 8h à 12h et de 15h à 20h** et le **samedi matin de 8h à 12h**.

Mme Chantal Lefèvre, notre gardienne, est joignable pendant ces horaires.

01 45 58 26 95

Télévision

L'installation d'antennes satellites privatives est interdite.

L'immeuble dispose d'une antenne collective recevant la TNT. Il est également câblé et équipé de la **fibre optique**, mais les travaux de raccordement aux appartements sont de nature privative et doivent être effectués en utilisant les gaines techniques existantes.

Les Gardiens sont à votre disposition pour rendre ces gaines accessibles aux installateurs agréés.

Hygiène

Une entreprise spécialisée passe périodiquement dans l'immeuble pour éviter la prolifération des hôtes indésirables.

Il convient de **laisser accès aux parties privatives.**

En cas d'absence, prendre contact avec la gardienne et lui laisser des clés.

Radiateurs

En cas de problème sur les radiateurs (fuites ou autres), il faut impérativement le **signaler au Gardien** afin que le chauffagiste de l'immeuble puisse intervenir.

Tout bricolage est à proscrire.

Tri sélectif

Nous vous remercions de bien vouloir respecter les consignes affichées dans chaque local à ordures. Les poubelles mal triées sont refusées par la Voirie et peuvent être passibles d'amendes.

Textiles

Une benne de collecte pour le recyclage se trouve dans la cour côté Rue Vasco de Gama

Vide-ordures

N'y jeter que des déchets emballés et **en aucun cas du verre** (dangereux) **ou cartons** (obstruction des colonnes).

Objets et encombrants

Les petits objets peuvent être déposés à des endroits spécifiques. Dans ce cas, merci de contacter la gardienne.

Les encombrants plus volumineux peuvent être enlevés par les **services de la Mairie de Paris**.

3975

<http://encombrants.paris.fr>

Locaux techniques

Ces locaux sont maintenus fermés et sont à **l'usage exclusif des personnes autorisées** (principalement les employés de l'immeuble, les membres du Conseil Syndical, le Syndic).

Local à poussettes

Il est **réservé exclusivement aux poussettes enfants** ou de marché. Il est bon d'y apposer une étiquette à votre nom. Les vélos enfants dûment identifiés et bien rangés y ont également leur place.

Local à vélos ou motos

S'adresser à notre gardienne qui vous donnera un **badge d'accès** en fonction des places disponibles. Merci de ne pas y laisser des objets en rebut.

Sécurité

La porte de l'immeuble **ne doit en aucun cas être ouverte** à des inconnus, des entreprises se disant mandatées pour des travaux ou expertises, démarcheurs ou personnes se prétendant de la police. **Il convient de vérifier avec les gardiens**, sachant que tous les travaux concernant l'immeuble passent obligatoirement par eux.

Video-surveillance

Des caméras sont placées dans les halls et aux entrée/sortie du parking. Les enregistrements ne peuvent être visionnés qu'en cas de nécessité par des personnes dûment habilitées.

Défibrateurs

Deux défibrillateurs sont installés, respectivement dans l'escalier menant au parking pour le 17 Rue Vasco de Gama et dans le local à poussettes pour le 177 Rue de Lourmel

Balcons

Ils ne doivent recevoir que du mobilier de jardin et des décorations florales. **Ils ne doivent pas servir de lieu de stockage** et donc ne peuvent pas recevoir d'étagères de rangements, cloisons ou autres aménagements visibles de l'extérieur. Les jardinières doivent être munies de soucoupes pour éviter les débordements en façades et positionnées vers l'intérieur du balcon. Nous rappelons par ailleurs qu'il est interdit (par la Municipalité) d'attirer et de nourrir les oiseaux, en particuliers les pigeons.

Arrosage automatique

Il est demandé aux personnes disposant de ce type d'installation de veiller à l'utiliser correctement.

Les débordements sur les parties communes ou balcons des étages inférieurs doivent être évités à tout prix. Economiser l'eau est aussi une question écologique (**éviter le gaspillage**, le «lessivage» néfaste des plantes) et civique, l'immeuble ne disposant pas de compteurs individuels.

Equipements divers

Stores, volets roulants, fenêtres, paillasons...

Pour **préserv**er l'**aspect de la Copropriété**, des modèles ont été retenus et doivent être utilisés obligatoirement. Les références de ces modèles sont disponibles à la loge.

Robinetterie

Notre Copropriété a souscrit un contrat d'entretien des robinetteries et réservoirs de chasses d'eau. Les petites réparations dans le cadre de ce contrat sont donc gratuites. Il convient de contacter directement la société "**Gestion des Eaux**". Il convient également de donner accès à son appartement lorsque cette entreprise procède à des contrôles périodiques des installations privatives. En cas d'absence, merci de voir avec la gardienne de manière à ce que le nécessaire puisse être fait.

01 55 28 84 10

Parkings

Les emplacements sont strictement privatifs et ne doivent pas être utilisés à d'autres fins que le stationnement des véhicules. Tout objet se trouvant sur un espace, commun ou privatif, pourra être enlevé. L'accès est interdit aux véhicules GPL non munis de soupapes de sécurité.

Travaux

Merci de vous assurer que les travaux envisagés soient autorisés, notamment ceux liés au chauffage ou pouvant toucher à la structure de l'immeuble. Merci de veiller également à **limiter les nuisances au maximum**.

Absence prolongée

Il est souhaitable de **prévenir notre Gardienne** et de lui **laisser un jeu de clés** à disposition ou un contact proche afin de pouvoir accéder aux parties privatives en cas d'urgence.

Déménagement

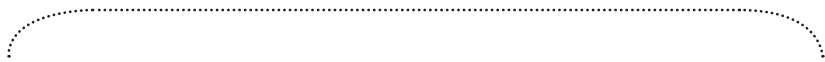
Il convient d'indiquer à notre Gardienne la date de votre déménagement au moins **48h à l'avance**. Si nécessaire, des bâches protectrices seront installées dans les ascenseurs concernés le jour de votre déménagement.

Nous espérons que vous apprécierez la qualité de vie dans notre résidence et vous remercions de contribuer à son bon fonctionnement en respectant les quelques principes énoncés ci-dessus.

Nous vous souhaitons un bon séjour parmi nous et restons à votre disposition.

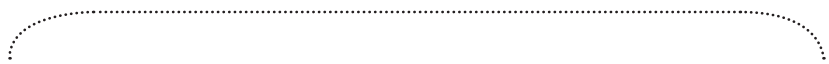
Le Conseil Syndical

Notes



A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page.





Commissariat Central de Police du 15^e arrondissement

**COMMISSARIAT
CENTRAL**

01 53 68 81 00

(7j/7, 24h/24)

Commissariat Javel Grenelle du lundi au vendredi

**COMMISSARIAT
DE QUARTIER**

01 45 78 37 00

de 9h à 20h

112

Numéro
unique
d'urgence

18

Pompiers

17

Police

15

SAMU ou
permanence le
week-end 24h/24

GARDIENS

01 45 58 26 95

En dehors des heures d'ouverture de la loge,
et cas d'urgence uniquement, contactez 7j/7, 24h/24 :

LODAVEILLE

0892 160 860

Parties commune (permanence Loiselet & Daigremont)

URGENCES EDF

0 810 010 333

URGENCES GDF

0 810 433 475

URGENCES EAUX

0 810 771 771

CHAUFFAGE SOFRATHERM

01 46 97 71 11

ASCENSEURS

0 800 24 24 07

Liaisons directe (REM) avec OTIS qui détecte toute alerte sur leur
fonctionnement.